



Restructuration du réseau de déchèteries et création d'un nouveau modèle de Centre De Recyclage orienté sur l'optimisation logistique

Cadre de restitution : Étude de l'ADEME

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Le Havre Seine Metropole

Hôtel d'Agglomération
19 rue Georges Braque CS 70854
<https://www.agglo-lehavre.fr>



SAPSI
Admin
ADEME
tma.drupal@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé AMELIORATION DES PERFORMANCES, DECHETERIE

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Au début des années 2000, le réseau de déchèteries de la CODAH était composé de 24 déchèteries datant des années 80 et réalisées sur le même modèle : superficie inférieure à 2 500 m², avec des bennes au sol et une rampe d'accès métallique (très glissante en cas de pluie) et avec de nombreuses zones de coactivité VL/PL. Bien que ce réseau ait été restructuré pour atteindre 9 sites en 2010, les sites étaient devenus obsolètes, saturés voire dangereux.

La collectivité a donc mis en place un programme de restructuration visant à aboutir d'ici 2019 à 5 déchèteries, désormais appelées « Centre de Recyclage », qui offriront un maillage optimal du territoire permettant à chaque usager de se situer à moins de 15 min d'un site. Ce réseau sera également complété par 2 plateformes déchets verts destinées à la collectivité et aux particuliers.

Ces nouveaux centres de recyclage sont réalisés sur le même modèle, excepté le fait que certains sites sont organisés avec la logistique au centre (évacuation des conteneurs) alors que d'autres ont la logistique en périphérie. Ils ont été réfléchis afin d'optimiser le stockage et le transport des déchets dans une optique de maîtrise des coûts. Ainsi, ils disposent (ou disposeront pour les sites pas encore construits) d'un terrain d'une superficie totale variant de 12 000 m² à 16 000 m² afin de garantir l'évolutivité du site, d'une séparation totale des flux VL/PL pour la sécurité des usagers et des prestataires, d'une couverture des quais pour assurer le confort des usagers et conserver l'intégrité des déchets (10 quais à 21 quais selon les déchèteries), et d'une zone tampon pour le stockage des bennes pleines avant reprise. La collectivité a également fait le choix de supprimer totalement les vidages au sol.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Les nouveaux centres de recyclage sont construits sur un modèle unique permettant de :

- Augmenter les capacités de stockage sur site pour l'ensemble des flux et accueillir les nouvelles filières
- Améliorer le service et l'accueil des usagers
- Optimiser la logistique par compactage et par la reprise par gros porteurs ou camions Ampliroll avec remorque
- Assurer un vidage sécurisé
- Séparer les flux entrant et sortant
- Professionnaliser les tâches des agents

Résultats quantitatifs:

Compactage :

Compaction de l'ensemble des flux avec un Packmat 3 à 4 fois avant enlèvement : optimisation du remplissage des bennes allant de 21 à 112 %.

Zone tampon :

27 % d'économie/an de fonctionnement sur la logistique soit 50 000 € de gains sur les prestations de transport sur un an.

Résultats qualitatifs :

- Réduction des impacts environnementaux grâce à la diminution des transports
- Plus aucun acte de vandalisme depuis la mise en place de vidéosurveillance et de protection périphérique avec merlons et portes grillagées
- Professionnalisation des tâches des agents
- Satisfaction des usagers
- Amélioration des conditions de travail des agents

MISE EN OEUVRE

Planning:

Programme de restructuration du réseau de centre de recyclage étalé de **2012 à 2019** avec construction et ouverture progressive des nouveaux sites et fermeture d'anciens sites en parallèle :

- Création du site Havre Sud : 2012
- Réhabilitation du site Octeville sur Mer : 2013
- Création du site Montivilliers : 2014
- Création du site Havre Nord : 2017
- Création du site Harfleur : 2019

Année principale de réalisation:

2013

Moyens humains :

Ouverture du lundi au dimanche matin

4 agents par site pour l'accueil et la logistique (entre 5 et 10 ETP par site) : 1 en haut de quai pour l'accueil des usagers, 1 pour le quai à gravats (+ amiante), 1 pour le comptoir d'accueil et 1 affecté à la logistique sur 7 jours soit 1,4 ETP

Moyens financiers :

Budget de 2,5 à 6 M€ TTC selon les sites

Coût d'un Packmat : 150 000 € HT

Coût d'un camion Ampliroll avec remorque : 138 000 € HT (camion) + 37 000 € HT (remorque)

Coût de la barrière d'accès avec feu de signalisation tricolore : 2 000 € HT

Coût de la vidéosurveillance : 41 800 € HT

Moyens techniques :

- **Barrière d'accès avec dispositif de comptage des véhicules :**

Permet de maîtriser le flux de véhicules et de limiter l'accès au haut de quai à un nombre restreint de véhicules (25 véhicules maximum en haut de quai en même temps) grâce à un feu de signalisation tricolore régulant les accès sur site.

- **Haut de quai couvert :**

La couverture des quais permet d'assurer le confort des usagers lors du déchargement de leur déchets, mais également d'assurer l'intégrité des déchets collectés (protection contre la pluie, le vent, ...) et ainsi limiter les infiltrations d'eau dans les bennes qui entraînent des augmentations des tonnages.

- **Zone de collecte en quai bas**

Les gravats, les terres et l'amiante sont collectés en bennes de 10 m³ dans une zone couverte où les quais sont surbaissés.

Chaque centre de recyclage compte 3 à 6 quais bas d'une hauteur inférieure à 1 mètre. Suivant les sites, la zone quais bas est située en amont ou en aval des quais hauts. L'amiante ciment est accepté dans 3 centres de recyclage. Seuls les apports des ménages sont acceptés. Les déchets doivent être préemballés au domicile des déposants avant leur apport en centre de recyclage. La CODAH fournit gratuitement les emballages réglementaires à ses usagers.

- **Espace sans quai pour la collecte des déchets dangereux et autres flux :**

Les usagers sont accueillis par un agent de déchèterie posté sur l'espace sans quais. En fonction du type de déchets apportés, ils sont dirigés vers le local DDS attenant (local ventilé sur rétention avec doublage des contenants pour séparation filière EcoDDS/hors-filière) ou vers la zone de collecte extérieure couverte (superficie variant de 170 à 1 000 m²) accueillant d'autres type de déchets (DEEE, huile moteur, piles et accumulateurs, lampes et néons, pneumatiques VL, polystyrène, carton, textiles, emballages ménagers, verre, extincteurs, bouteilles de gaz, etc.).

- **Outils de manutention mécanisés :**

Chaque déchèterie est équipée d'un compacteur mobile multiflux (Packmat) pour encombrants, gravats, incinérable, déchets, ferraille et bois et d'un compacteur à carton. Les bennes sont compactées plusieurs fois avant d'être évacuées. Le Packmat permet également de déplacer les bennes pleines en zone tampon. Un chariot élévateur est également utilisé pour déplacer les caisses grillagées utilisées pour la collecte des PAM, extincteurs, etc.

- **Zone tampon :**

Les bennes pleines sont stockées sur une zone tampon en attendant leur évacuation. Cela permet d'économiser des rotations et donne également une certaine autonomie notamment le weekend lorsque l'évacuation des bennes pleines n'est pas possible.

- **Optimisation du transport :**

Le transport des bennes est effectué à l'aide de camions Ampliroll avec remorque permettant de transporter 2 bennes à la fois et ainsi limiter les trajets.

- **Démarche HQE sur tous les sites :**

Nouveaux bâtiments construits à énergie positive, isolation par l'extérieur haute performance
Talus acoustique pour réduire l'impact sonore
Couverture végétale des auvents
Traitement des eaux pluviales in situ (arrosage des installations, infiltrations, réemploi sanitaire)

Parcours et espace pédagogique sur la déchèterie du havre Sud

Partenaires mobilisés :

ADEME

Département de Seine Maritime

Agence de l'Eau

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Facteurs de réussite :

- Optimisation du maillage du territoire tout en diminuant le nombre de site : permet d'assurer un service de qualité aux usagers, tout en garantissant un temps de trajet de maximum 15 min pour se rendre à la déchèterie la plus proche
- Grande diversité des flux collectés permettant un tri optimal : environ une trentaine parmi lesquels encombrants, amiante, terre, gravats, incinérable, déchets verts (hors ceux collectés en porte-à-porte), DDS, pneus, DEEE (4 catégories), néons et lampes, carton, ferraille, batterie, piles, huile alimentaire, huile minérale, bouteille de gaz (13 catégories), extincteur, bois, meubles, textiles
- Modularité des sites permettant d'accueillir de nombreux déchets et d'être adaptable aux nouvelles filières
- Confort des usagers et intégrité des déchets garanti grâce à la couverture du haut de quai
- Sécurité des usagers et des agents en séparant les flux VL et PL
- Souplesse d'exploitation grâce à la zone tampon permettant de stocker des bennes pleines en attente d'évacuation et de garantir aux usagers un service constant, même lors des périodes de fortes affluences
- Optimisation du transport grâce au compactage des flux à plusieurs reprises et à l'évacuation simultanée de 2 bennes à la fois en attelant des remorques aux camions Ampliroll
- Achat d'engins de manutention mécanisés pour limiter la pénibilité du travail pour les agents et pour avoir une meilleure efficacité
- Double fonction du Packmat qui permet également de déplacer et d'échanger les bennes pleines par des vides
- Propreté des sites et réduction des nuisances en supprimant les vidages au sol, permettant aussi d'éviter les ruptures de charge et l'achat de matériels de rechargement tels que les pelles et chargeurs
- Grandes plages horaires d'ouverture (du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 8h30 à 12h30)
- Espace de propreté créé pour les usagers pour faciliter le nettoyage de leur véhicule après vidage des déchets

Freins :

- Le transport d'une remorque par un camion Ampliroll peut parfois poser des problèmes de manœuvre.

Reproductibilité :

- Disposer d'une surface foncière importante car la surface d'exploitation des sites est d'à minima 7 000 m².
- Prévoir l'embauche de 4 agents par site pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

Couverture du haut de quai.

Réseau de déchèteries construites sur le même modèle avec une superficie minimale de 12 000 m².

Recommandations éventuelles:

Prévoir un engin de compaction mobile supplémentaire pour l'ensemble du parc pouvant servir lors des pannes de ceux présents sur site, car une fois que les agents ont pris l'habitude de travailler avec cet outil ils ont du mal à s'en passer.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **Février 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.